



DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
Commune de Cers

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme

- PROJET -



Pièce 4.3 : Règlement graphique - village ou 1/2 500

Plan Local d'Urbanisme approuvé par DCM du 10 octobre 2011	Modification du PLU approuvée par DCM du 24 mars 2015	Révision générale du PLU prescrite par DCM du 27 mars 2017	Révision générale du PLU entrée en DCM du 26 septembre 2021	Révision générale du PLU approuvée par DCM du 26 septembre 2021
--	---	--	---	---

BEU
Dossier n°9159

Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation de la Basse Vallée de l'Orb approuvé le 11 septembre 2000

- ZONE BLEUE naturelle "Bn"
 - ZONE BLEUE pluviale "Bp"
 - ZONE BLEUE urbanisée "Bu"
 - ZONE ROUGE naturelle "R" et "Ra"
- Zones soumises au ruissellement pluvial du coteau, et situées hors du champ d'inondation de l'Orb.
Zones soumises aux débordements de l'Orb

Le zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation est reporté à titre indicatif. Par souci de précision, il convient de se référer aux originaux.

LEGENDE :

- Limite de zonage
- Emplacement réservé n°1 au bénéfice de SNCF réseau (Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan) et listé en page 40 du règlement
- Emplacements réservés numérotés de 2 à 14 et listés en pages 40 et 41 du règlement
- Espace boisé classé
- Amendement Dupont
- Classement sonore
- Périmètre de ZAC
- Zone de densification
- Périmètre d'opération d'aménagement et de programmation
- Eléments du patrimoine à protéger au titre de l'art. L.151-19 du Code de l'urbanisme numérotés de 1 à 14 et listés en pages 46 à 49 du règlement

